

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 001-2024  
SIVU DES COULOIRSNombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	5
Votants	5
Absents	1

Séance du : lundi 8 avril 2024Date de la convocation : lundi 25 mars 2024**Objet : Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2023**

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRENARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER

Absents avec pouvoir :

Absents excusés : Anthony HAREL

Secrétaire de séance : Anne MICHAMBLÉ, adoptée à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Syndical à l'unanimité

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Président,  
Jérôme GRENARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 002-2024  
SIVU DES COULOIRS

Nombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	5
Votants	4
Absents	1

Séance du : lundi 8 avril 2024

Date de la convocation : lundi 5 mars 2024

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2023**

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRECARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRECARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER

Absents avec pouvoir :

Absents excusés : Anthony HAREL

Secrétaire de séance : Anne MICHAMBLÉ, adoptée à l'unanimité

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé par Jérôme GRECARD, Président, ne prenant pas part au vote ; Grégoire JUBERT, Vice-président, demande au Conseil Syndical de délibérer sur le compte administratif 2023.

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE BUDGET 891

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2022		5 930.18 €	10 480.40 €		10 480.40 €	5 930.18 €
Opérations de l'exercice 2023	9 677.89 €	22 213.25 €	16 765.65 €	16 334.10 €	26 443.54 €	38 547.35 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 677.89 €</b>	<b>28 143.43 €</b>	<b>27 246.05 €</b>	<b>16 334.10 €</b>	<b>36 923.94 €</b>	<b>44 477.53 €</b>
Résultats de clôture		18 465.54 €	10 911.95 €			7 553.59 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>18 465.54 €</b>	<b>10 911.95 €</b>			<b>7 553.59 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>18 465.54 €</b>	<b>10 911.95 €</b>			<b>7 553.59 €</b>

2/ **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4/ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Le Vice-Président,  
Grégoire JUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 003-2024  
SIVU DES COULOIRS

Nombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	5
Votants	5
Absents	1

Séance du : lundi 8 avril 2024

Date de la convocation : lundi 25 mars 2024

**Objet : Affectation du résultat 2023**

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRECARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRECARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER

Absents avec pouvoir :

Absents excusés : Anthony HAREL

Secrétaire de séance : Anne MICHAMBLÉ, adoptée à l'unanimité

Monsieur Jérôme GRECARD, Président, expose au comité syndical

que l'exercice 2023

a généré un excédent ~~ou un déficit~~ de fonctionnement de 12 535.36 €

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 5 930.18 €

les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 18 465.54 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement (à ne remplir qu'en cas d'excédent).

Compte-tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au compte 1068 10 911.95 €  
Solde disponible 7 553.59 €
- A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
  - affectation complémentaire en réserve (compte 1068)
  - et/ou
  - affectation à l'excédent reporté (compte R002) 7 553.59 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,  
Jérôme GRECARD



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Claude le 22 AVR. 2024  
Et publication ou notification du 22 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 004-2024  
SIVU DES COULOIRSNombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	5
Votants	5
Absents	1

Séance du : lundi 8 avril 2024

Date de la convocation : lundi 25 mars 2024

**Objet : Participation communale 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRENARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER

Absents avec pouvoir :

Absents excusés : Anthony HAREL

Secrétaire de séance : Anne MICHAMBLÉ, adoptée à l'unanimité

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a validé le devis de travaux de réfection du bardage de la caserne. De ce fait, le projet de budget est établi de sorte que ceux-ci soient financés sans recourir à l'emprunt. Néanmoins, les travaux ne débiteront si la subvention DETR est attribuée au syndicat. Les travaux sont vraiment nécessaires pour remettre en état le bâtiment suite aux infiltrations (réfection de deux façades avec reprise des contours de fenêtres et de la zinguerie). Un dossier de travaux va être déposé rapidement, incluant également l'aménagement du terrain de boules.

Par ailleurs, la modification des statuts du syndicat a été approuvée, lui conférant la compétence du contrôle et de l'entretien des bornes et poteaux incendie. Ainsi, une provision est inscrite en section de fonctionnement.

Il en découle que la participation demandée aux communes pour l'année 2024 augmente fortement (1 117,59 € par mois au lieu de 800 €).

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour,

- **VALIDE** le montant de la participation des communes d'un montant de 1 117,59 € par mois et par commune,
- **VALIDE** l'inscription de la somme de vingt-six mille huit cent vingt-deux Euros (26 822 €) à l'article 74748 du budget primitif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Président,  
Jérôme GRENARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 005-2024  
SIVU DES COULOIRS

Nombre de membres titulaires

En exercice	6
Présents	5
Votants	5
Absents	1

Séance du : lundi 8 avril 2024

Date de la convocation : lundi 25 mars 2024

**Objet : Budget 891 - Vote du budget primitif 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme GRECARD, Président.

Etaient présents : Jérôme GRECARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Anne MICHAMBLÉ, Claude MERCIER

Absents avec pouvoir :

Absents excusés : Anthony HAREL

Secrétaire de séance : Anne MICHAMBLÉ, adoptée à l'unanimité

Le Président fait donc lecture du projet de budget transmis aux conseillers et demande si celui-ci peut être approuvé.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 5 voix Pour,

- **CONSTATE** que les sections sont équilibrées en dépenses et recettes,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 tel que présenté.

	Proposition 2024		Proposition 2024
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	
Fourniture de petit équipement	2 000.00 €	002 - Résultat reporté	7 554.00 €
Fournitures administratives	100.00 €	Subvention départementale	2 766.00 €
Entretien voies et réseaux	500.00 €	Participation des communes	26 822.00 €
Maintenance	1 000.00 €		
Remboursement autres organismes	1 546.00 €		
Taxes foncières	155.00 €		
Intérêts de l'emprunt	7 496.00 €		
<b>Sous-total</b>	<b>12 797.00 €</b>		
023 - Virement à la section d'investissement	24 345.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>37 142.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 142.00 €</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
001 - Déficit investissement de l'exercice 2023	10 912.00 €	Subvention départementale	6 102.00 €
Autres bâtiments publics	17 310.00 €	DETR	4 327.00 €
Capital de l'emprunt	17 464.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	24 345.00 €
		1068 - Couverture du déficit d'investissement	10 912.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 686.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 686.00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Claude le  
Et publication ou notification du 22 AVR. 2024

Le Président,  
Jérôme GRECARD



22 AVR. 2024